



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

PIAL 18

Commune ciblée: Gometz le Chatel

OFFRE D'EMPLOI

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) À L'ÉDUCATION NATIONALE ?

La DSDEN de l'Essonne recrute des Accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH).

• POUR POSTULER !

Vous souhaitez candidater ou obtenir plus de renseignements, contacter :

DSDEN de l'Essonne :
01.69.47.84.48

[Recrutement-
aesh91@ac-
versailles.fr](mailto:Recrutement-aesh91@ac-versailles.fr)

• REJOIGNEZ-NOUS !

L'académie de Versailles est la première académie de France par l'importance de ses effectifs avec plus d'un **million élèves**.

Elle accueille, forme et accompagne plus de **100 000 agents**.

+ d'informations sur
www.ac-versailles.fr

Descriptif du poste

→ L'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) accompagne un ou des élèves en situation de handicap, en conformité avec la notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

→ L'accompagnant des élèves en situation de handicap (troubles cognitifs, moteurs, visuels, auditifs ou autistiques) doit permettre à l'élève de renforcer (ou d'acquérir) son autonomie dans les apprentissages sur le temps scolaire, d'accéder à l'école et aux savoirs, de participer aux activités de la classe et de l'école (maternelle/élémentaire) ou de l'établissement (collège/lycée).

Vos missions

→ Aider à l'installation matérielle des élèves ; à la manipulation du matériel scolaire, aux tâches scolaires, favoriser la communication entre les élèves et ses camarades, susciter la participation des élèves aux activités de la vie sociale et relationnelle.

→ Favoriser sa mobilité et ses déplacements dans l'enceinte de l'école/de l'établissement.

→ Veiller à l'encourager dans ses progrès et dans sa conquête de l'autonomie. Apporter une aide en dehors des temps d'enseignement, lors des récréations ou interclasses.

→ Participer aux sorties de classe, occasionnelles ou régulières

→ Accomplir des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière ; aider aux gestes d'hygiène, ainsi que les conditions de sécurité et de confort de l'élève.

→ Collaborer au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves ; participer aux équipes de suivi de scolarisation (ESS)

Nature du contrat, temps de travail et salaire

→ Le contrat AESH est un contrat de droit public.

Il s'agit d'un CDD de 3 ans, renouvelable éventuellement en CDI.

La quotité horaire hebdomadaire est de 62% à effectuer durant les 36 semaines de l'année scolaire, soit 24h face à élève et en moyenne 3h40 pour la préparation, les réunions et la formation.

Vous pouvez également postuler sur les annonces disponibles sur le site

Choisir le service public :

**Pour la partie Essonne
OUEST :**

[choisirleservicepublic.
gouv.fressonne-91-
ouest](http://choisirleservicepublic.gouv.fressonne-91-ouest)

Pour la partie Essonne EST :

[choisirleservicepublic.
gouv.fressonne91--
EST](http://choisirleservicepublic.gouv.fressonne91--EST)

• CONTRIBUEZ AUX PARCOURS DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Conditions de recrutement

(Au moins une de ces 3 conditions)

→ Être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne (CAPAEPE, DEAVS, AMP...)

→ Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 9 mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

→ Justifier d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4

(Baccalauréat) ou d'une qualification reconnue au moins équivalente :
Baccalauréat Général, technologique ou professionnel, Diplôme d'Etat
de Moniteur (DEME), Services aux personnes et aux

Les formations

→ Être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne (CAPAEPE, DEAVS, AMP...)

→ Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 9 mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

→ Justifier d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4

(Baccalauréat) ou d'une qualification reconnue au moins équivalente :
Baccalauréat Général, technologique ou professionnel, Diplôme d'Etat
de Moniteur (DEME), Services aux personnes et aux

Liste des diplômes d'aide à la personne :

- Moniteur-Educateur
- Auxiliaire de Vie Sociale
- Aide Médico-Psychologique
- Educateur Spécialisé
- CAP Petite Enfance
- Auxiliaire de puériculture
- Aide-Soignant
- Assistant de vie aux familles
- BEPA Service aux personnes
- BEP ASSP (Accompagnement, Soins et Service à la personne)
- Baccalauréat Accompagnement, Soins et Service à la personne
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales
- Educateur de jeunes enfants
- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
- Baccalauréat Sciences Médico-Sociales
- BTS Economie Sociale et Familiale
- CAP Aide (ou Services) à la personne
- DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social)

Votre Salaire

- Le salaire est calculé sur la base du SMIC, hors prestations annexes et frais de transport.

